

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

Défense des Services Publics - Justice sociale : Le combat continue !

Dans un contexte inquiétant où tout devient possible, **la combativité est la seule réponse qu'il nous faut porter collectivement pour empêcher les dérives et réorienter les politiques vers plus de justice, de solidarité, de liberté, d'égalité et de fraternité !**

La FSU Lozère et l'ensemble de ses militantes et militants [dont je tiens ici, au nom de toute la Section départementale, à féliciter l'engagement sans faille] sur chaque lieu de travail comme dans toutes les instances départementales, académiques et régionales, accompagnent les différents agents pour défendre avec eux leurs conditions de travail qui sont continuellement attaquées et de plus en plus dégradées. Une charge de travail augmentée, des protocoles sanitaires peu protecteurs, une pression des hiérarchies libérées et profitant d'un soutien au plus haut sommet de l'Etat mettent ainsi à mal le quotidien de travail de chaque agent. Le New management public démontre, même en Lozère, tous ses effets

pervers dans un contexte sanitaire dégradé qui sert d'aubaine.

Dans le même temps, pour faire face à ce contexte économique dégradé, le gouvernement déverse des milliards d'euros sur les entreprises, surtout les plus grosses, sans conditionnalité en termes d'emploi ou de réorientation de la production grâce à un « plan de relance » qui démontre que, alors qu'il n'y avait pas des ressources financières pour les retraites, l'Etat sait où les trouver pour les entreprises.

Mais absolument rien n'a été prévu pour les services publics : aucune prise en compte de la situation inédite, ni aménagements, ni moyens d'urgence. Bien au contraire, la crise permet à nos ministres d'aller plus loin dans leurs politiques de casse tout en multipliant mensonges et mépris à l'égard de tous les agents.

La FSU48 revendique un plan d'urgence pour tous les services publics.

Dispensé de timbrage
MENDE CT

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DEPOSE LE 09/12/2020



SOMMAIRE

- P 3 CDEN
- P 4 OTE
- P 5 Ministère du travail et Pôle Emploi
- P 6 Voie professionnelle
- P 7 SFR
- P 8 Territoriale
- P 9 Parcs Nationaux CHSCT
- P 10 Comment créer un impôt qui échappe aux plus fortunés ?

MARDI 26 JANVIER 2021

JOURNÉE D'ACTION EDUCATION

Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation !

La situation salariale faite aux divers agents est de plus en plus précaire selon l'INSEE, **le salaire net moyen est en baisse dans les trois versants de la Fonction publique.** Cette situation est la conséquence directe des choix gouvernementaux depuis 2010 (avec une brève parenthèse fin 2016/ début 2017) qui se traduisent par le gel de la valeur du point d'indice. Alors que les agents de la Fonction publique sont en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire, qu'elles et ils assurent leurs missions dans des conditions souvent difficiles, qu'elles et ils concourent chaque jour à la production de richesses, leur travail n'est clairement pas reconnu à sa juste valeur. Ce ne sont pas les propositions actuelles de revalorisation parcellaire par des primes, concernant seulement une petite partie des agents, qui viendront changer le cap engagé depuis trop longtemps.

Pour la FSU48, une autre politique salariale doit être entreprise pour revaloriser les salaires de tous les agents par une augmentation importante de la valeur du point d'indice.

La précarisation des agents publics ne cesse de s'accroître touchant aujourd'hui un agent de la fonction publique sur cinq. Le gouvernement poursuit ainsi sa politique d'austérité en continuant à réduire le nombre de fonctionnaires (nouvelle saignée budgétaire pour 2021, encore moins de postes aux concours...), en augmentant le nombre de contrats précaires tout en les précarisant encore plus. Le gouvernement applique sans broncher un des objectifs de la **loi de « transformation de la fonction publique » dont la FSU demande le retrait.** Cette loi néfaste induit, de plus, une régression démocratique inédite restreignant la transparence des différentes opérations de carrière et les droits des représentants des agents.

Pour la FSU48, c'est une toute autre politique d'embauche qu'il faut mettre en place pour assurer partout et pour tous les usagers un service public pérenne et de qualité sur l'en-

semble du territoire national, et en particulier en Lozère où la précarité est très forte.

La crise économique est d'une ampleur alarmante, elle plonge une grande partie de la population dans la précarité et la pauvreté. Parmi les plus fragiles, les migrants sont particulièrement maltraités, comme on l'a vu à Paris (place de la République) le lundi 22 novembre. En surplomb de toutes ces difficultés, la FSU48 dresse un constat particulièrement inquiétant en ce qui concerne les libertés publiques : les attaques contre nos libertés se multiplient, le projet de loi « sécurité globale » organise la criminalisation du mouvement social, il vise à empêcher toute contestation. Les récentes violences policières ajoutent au sinistre tableau. La gravité des mesures liberticides acte le basculement dans un état de plus en plus autoritaire. La faiblesse de légitimité du politique aboutit à en passer par des mesures de privations de libertés fondamentales et à un Etat de plus en plus policier pour tenter de faire passer des politiques rejetées par le plus grand nombre.

La FSU48 appelle encore, et autant qu'il le faudra, à se mobiliser pour les libertés, contre les violences policières, pour obtenir le retrait de tout le projet de loi dite de « sécurité globale ».

Même si la FSU48 reconnaît la difficulté de la période, elle mesure aussi la possibilité d'en sortir par le haut :

la combativité est la seule réponse qu'il nous faut porter collectivement pour empêcher les dérives et réorienter les politiques vers plus de justice, de solidarité, de liberté, d'égalité et de fraternité.

Engagée dans la réflexion sur la construction d'un « Monde d'après » plus respectueux des conditions socia-

les et environnementales, la FSU48, avec d'autres organisations syndicales, associations et partis politiques du département, finalisent un projet d'objectifs pour le département de la Lozère qui devrait très prochainement aboutir à une publication à 5000 exemplaires. Enfin reconnue à l'échelon départemental, la FSU48 va pouvoir, dans le cadre du CDCA, faire valoir ses mandats progressistes pour la défense de l'autonomie et de la citoyenneté.

La FSU avait défendu, dans un cadre Fonction publique, la stratégie d'une grande journée de mobilisation pour établir un rapport de force favorable pour une autre politique nationale dans ce secteur. La démarche unitaire se poursuit pour transformer la volonté en action concrète au niveau de la Fonction publique. Elle a trouvé un écho favorable dans l'Education. C'est pourquoi la FSU **appelle à la grève dans l'éducation le mardi 26 janvier.**



La FSU48 vous souhaite de pouvoir profiter de moments conviviaux durant les fêtes de fin d'année pour ensuite commencer 2021 qui sera, à n'en pas douter, **une année de luttes rassemblant toutes les forces qui souhaitent imposer les valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité pour faire échec aux projets du gouvernement et construire un avenir meilleur pour toutes et tous.**

Hervé Fumel

Le CDEN de rentrée s'est tenu le vendredi 13 novembre en distanciel dans un contexte de reprise complexe et mouvementé. Le quorum a été difficilement atteint et la qualité des échanges n'était pas identique à celle que nous pouvons avoir en présentiel. La séance était présidée par l'IA-DASEN de la Lozère en présence d'Aurélié Maillols, vice-présidente de la Région et de représentants des élus, des usagers et des personnels. La préfète était excusée ainsi que la présidente du Conseil Départemental. Les élections des maires étant actuellement en cours, la FSU 48 a refusé d'examiner les modifications de l'arrêté de composition du CDEN. **Les représentants des personnels pour le FSU 48 ont le sentiment, à l'issue de ce CDEN, d'avoir été écoutés par les élus et les autorités, les dossiers en cours semblent avancer mais ils attendent les actes, qui devront suivre.**

Les services de la DSDEN ont présenté plusieurs documents faisant état de la rentrée en Lozère dans le premier comme dans le second degré, cependant, la majorité des échanges durant cette instance a évidemment porté sur la crise sanitaire actuelle. **La FSU48, dans sa déclaration liminaire et tout au long de ce CDEN, a réitéré son souhait de garder les établissements scolaires ouverts mais pas dans n'importe quelles conditions et avec bien plus de garanties pour assurer la sécurité et le mieux-être au travail de tous ses agents** : masques FFP2, tests, recrutement des personnels sur listes complémentaires pour notamment assurer un service de remplacements actuellement en grande souffrance, recrutement d'assistants d'éducation, d'agents territoriaux pour assurer le nettoyage des locaux, moyens supplémentaires pour les directeurs.trices d'école... Elle a dénoncé les injonctions contradictoires émanant du Ministère et le manque de confiance, de communication claire et de reconnaissance qui les accompagnent depuis des mois.

Le DASEN nous a informés du fait que 2 lycées en Lozère travaillent actuellement sur un protocole d'alternance dans l'intérêt de baisser le nombre d'élèves dans les classes. Concernant les collèges, il fait état d'une moyenne de 23,53 élèves par classe. La FSU 48 a rappelé que dans certains collèges du département, il pouvait y avoir jusqu'à 30 élèves par classe, ce qui paraît incompatible avec l'application du protocole sanitaire dans un contexte de seconde vague élevée. Dans ce contexte, la FSU48 a revendiqué que les collèges qui le souhaitent puissent aussi s'engager dans un protocole d'alternance.

La vice-présidente de la Région nous a annoncé que la Région avait lancé une campagne de recrutement d'agents régionaux pour effectuer le nettoyage des locaux dans les lycées. Les élus du Conseil départemental n'avaient pas perçu à ce jour à quel point les besoins se faisaient également ressentir dans les collèges. Concernant le 1^{er} degré, les élus du SNUipp-FSU ont dénoncé

l'impréparation de la reprise du 2 novembre : la marge d'amélioration pour appliquer le protocole de manière à mettre personnels, élèves et familles en sécurité est importante. De plus, il ne reste à ce jour que 9,75 ETP de postes de remplaçants et malgré les chiffres peu élevés annoncés par les services de la DSDEN, nous savons que, déjà, de nombreuses écoles sont impactées par cette pénurie de postes de remplaçants. Le SNUipp-FSU 48 a rappelé que la question des postes de Titulaires Remplaçants devra être examinée avec attention lors de la prochaine carte scolaire.

La vice-présidente de la Région a également informé les membres du CDEN du fait que la Région avait fait le choix de l'obligation du port du masque dès l'âge de 6 ans pour tous les élèves qui prennent le ramassage scolaire mais à ce jour, le décret préfectoral fixe l'âge à 11 ans. Toujours sur ce sujet, l'IEN adjoint de l'IA-DASEN a fait état d'une dizaine de situations d'absentéisme en refus du port du masque dans le 1^{er} degré sur le département. Actuellement, moins de 10 familles souhaitent passer à l'instruction en famille pour cette raison. Il a rappelé que les équipes de circonscription sont présentes pour soutenir les équipes et le DASEN a rappelé que tout ne sera pas possible à l'égard des personnels de la part des familles.

Quelques semaines après l'abject acte de terrorisme qui a touché notre collègue Samuel Paty, il est indispensable de rappeler que les enseignants ne doivent ni être pris à partie être ni être jetés en pâture sur les réseaux sociaux par des familles qui n'acceptent pas les règles de protection sanitaire imposées par le Ministère.

La FSU 48 a également rappelé les chantiers en cours laissés par le précédent DASEN -notamment la rédaction d'un règlement intérieur du CDEN et la situation de l'école de Rimeize où une ouverture de classe est toujours attendue- il attend maintenant des actes au nom de la profession. A notre demande, le règlement intérieur du CDEN sera travaillé lors d'un groupe de travail le 16 décembre.

D'autre part la FSU a insisté sur le problème de l'offre de formation en établissement public (bacs professionnels et post-bac). Aujourd'hui seulement 32% de ces formations sont disponibles dans des établissements publics en Lozère. **Le rectorat a, dans les années 2000, permis des ouvertures dans les établissements privés mais il les a refusées dans le public malgré des dossiers construits.** Cette demande existe toujours car de nombreux élèves n'ont d'autre choix que de quitter le département pour suivre certaines formations. Il est aussi possible de développer de nouvelles activités dans le département si une formation adéquate est mise en œuvre sur le territoire (énergie et environnement en particulier).

Les élus FSU48 au CDEN

O.T.E. : Organisation Territoriale de l'Etat n-ième réforme des services de l'État

Bien que retardée de 6 mois, crise sanitaire oblige, l'OTE va être finalisée d'ici avril 2021, et pour certains services d'ici début janvier. Officiellement menée pour « améliorer » le service rendu, ne nous cachons pas la face : les réductions de postes de fonctionnaires sont là.

Qu'est-ce qui va changer dans les services déconcentrés de l'État ?

⇒ Pour les fonctionnaires :

Par décret n° 2020-1050 du 14 août 2020, les DDI (DDT et DDCSPP) sont sous autorité du préfet de département. La préfectoralisation des services publics d'État départementaux est en ordre de marche.

Pour « optimiser » les missions de secrétariat général, la mise en place d'un secrétariat général commun, **dès janvier 2021**, chargé de la logistique, de l'immobilier et des **ressources humaines** de l'ensemble des fonctionnaires DDI-préfecture. Outre la restructuration et le déplacements des agents concernés par ces missions, on peut se demander si la gestion des carrières de fonctionnaires dépendant de 5 ministères différents sera optimale. Sans parler du fonctionnement des trois structures (logistiques, immobilier...) avec des budgets qui vont s'amenuisant année après année.

La création d'une DETS PP (qui remplacera l'actuelle DDCSPP).

Le service jeunesse et sport quitte la structure au 1^{er} janvier 2021 pour rejoindre l'éducation nationale (DSDEN)

L'unité territoriale de la DIRRECTE (inspection du travail) et, selon le choix des départements une partie du service « logement » de la DDT, rejoignent la structure en avril 2021.

⇒ Pour les administrés :

De plus en plus de mal à s'y retrouver dans des structures fluctuantes au fil des années et composées de plusieurs ministères. Certains commençaient juste à s'habituer au nouveau nom.

Moins de services publics en « présentiel », dégradation des possibilités du service rendu due à une baisse du nombre de fonctionnaire dans les structures.

Des téléprocédures largement utilisées qui se heurtent à une profonde fracture numérique.

A terme, les lois nationales pourront être adaptées par les préfets afin de prendre en considération les « spécificités territoriales ». C'est déjà le cas pour certaines mesures environnementales qui peuvent être « allégées » par autorisation du préfet.

L'égalité des droits des citoyens est menacée.



Et en Lozère ?

⇒ Pour le secrétariat général commun :

Une préfiguration a été menée dès 2019, une instruction du Ministère de l'intérieur du 6 février 2020 définit les modalités d'attribution des postes des agents concernés par la restructuration. L'ensemble des agents se sont prépositionnés sur les postes (validation en CT préfecture en février 2020). Or, début novembre, des changements de nomination apparaissent sans concertation des agents concernés et sans prise en compte de l'instruction du Ministère selon l'analyse des syndicats des DDI.

L'intersyndicale des DDI a écrit à la préfète de la Lozère, puis au préfet de région avec copie à tous les secrétariats généraux des ministères concernés ...

Bien que génératrice de stress, la mise en place du Secrétariat Général Commun (SGC) avait jusqu'à présent été menée avec concertation des agents et en confiance. Nombre d'entre eux ont perdu confiance et ont également adressé un courrier à la préfète.

Le 24 novembre, la préfète, accompagnée du secrétaire général et du préfigurateur a organisé une réunion entre les représentants syndicaux des DDI et de la préfecture et les 2 directeurs départementaux. Cette réunion était prévue avant l'envoi des courriers intersyndicaux.

Les 3 personnes concernées par le changement de postes ayant donné leur accord (dont 2 la veille de la réunion), les représentants de l'État se sont « félicités » d'avoir mené à bien cette négociation. Il a également été précisé aux représentants syndicaux des DDI qu'ils avaient fait une « mauvaise » lecture de l'instruction du Ministère de l'Intérieur.

La quasi totalité des chefs de bureau (un seul est en poste actuellement en DDI) est issue du corps préfectoral.

⇒ Pour le service jeunesse et sport :
« Service Sans Domicile Fixe » et en état de paupérisation :
Sur les 6 Équivalents Temps Plein, 3 ne sont plus pourvus :

- 1, de chef de service, vacant depuis sept 2019,
- 1 de professeur de sport (CAS) sera vacant à partir du 1^{er} janvier suite au départ en retraite du collègue qui est absent pour apuration de ses congés depuis le 1^{er} octobre.
- 1 poste de secrétaire administrative, la collègue devant partir sur un poste au SGC pour le 1^{er} janvier.

Pour l'instant ces postes n'ont pas été ouverts à candidature.

Le déménagement du service des locaux de l'actuelle DDCSPP avant le 1^{er} avril 2021 (date de création de la DETS et arrivée des personnels de l'UT de la Dirrecte.)

Les locaux de la DSDEN ne pourront pas accueillir les agents au 1^{er} janvier 2021. Les travaux n'ayant pas encore été budgétés.

L'accès au réseau des ministères sociaux, auxquels

sont rattachés les applications métiers, n'a pas été anticipé sur leurs locaux de destination, quels qu'ils soient.

Les 3 agents actuellement en poste sont dans une situation ubuesque. A ce jour, ils ne savent pas encore comment il vont être logés et dirigés en l'absence de chef de service. Leur mission est pourtant importante tant au niveau du sport que de l'accueil des mineurs (centre de loisirs), de la mise en place du Service National Universel, Éducation populaire

⇒ Pour la future DDETS PP :

Un prochain article sera rédigé au 1^{er} trimestre 2021.

La préfectoralisation des services publics d'État départementaux est en bonne voie, LA CASSE D'UN SERVICE PUBLIC DÉFENDANT AU MIEUX LES LOIS NATIONALES EST EN MARCHÉ : LES ADMINISTRÉ.E.S VONT ENCORE EN FAIRE LES FRAIS .

Elisabeth ARNAUTOU-PAGES



Ministère du travail et Pôle Emploi

Intervention au CDFN de la FSU - 25 Novembre

◆ **Au Ministère du travail**, c'est d'abord le sujet de la restructuration des services déconcentrés dans le cadre de l'OTE qui pourrait l'atmosphère.

Un arbitrage du premier ministre en a maintenu le principe tout en desserrant un peu le calendrier :

- création des Secrétariats généraux départementaux communs au 01/01/21,
- transfert des services de la Main d'Œuvre étrangère aux préfetures au 01/04/21
- et dissolution-absorption des Unités Départementales des Direccte par les nouvelles Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités au 01/04/21.

Les conséquences sont catastrophiques, tant pour les personnels, sommés de suivre leurs missions, que pour les moyens des services, absorbés par les préfetures, ou que pour les missions, avec l'absence de ligne hiérarchique distincte, protégeant l'indépendance de l'inspection du travail du pouvoir d'influence du préfet.

C'est pourquoi **l'intégralité des OS du Ministère a demandé l'abandon de cette réforme**, dans cette période où les services sont déjà sur-sollicités du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire : chômage partiel, priorisation du télétravail, plans de sauvegarde de l'emploi, insertion professionnelle. Cette position de rejet unanime a été aussi celle de toute la parité syndicale du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat.

Il faut aussi noter que la mise en œuvre de cette réforme viendra aggraver la perte de postes que va connaître le ministère : -585 ETPT, dont 437 en catégorie C, partant dans les préfetures, en plus des suppressions de postes annoncées pour 2021 pour le champ Travail Emploi (-210 ETPT).

La FSU du Ministère continue la bataille, menée en intersyndicale, pour le respect des missions et des métiers du Ministère du travail, auprès des instances ministérielles. Nous savons que nous pouvons compter sur le relais de cette bataille au plan Fonction publique par la fédération, nous souhaitons vivement qu'il en soit de même dans l'interprofessionnel, compte tenu des enjeux que cela représente pour les salariés du secteur privé.

◆ **A Pôle Emploi**, la direction, suivant le tournant initié par le gouvernement, en particulier pour la revalorisation dans l'Éducation, annonce une politique salariale qui tourne le dos à toute augmentation générale des salaires et n'envisage que des primes ou indemnités. S'agissant des conditions de travail des agents, la direction a une politique peu lisible en ce qui concerne la protection des agents contre les risques sanitaires et le télétravail.

Enfin, le SNUTEFI, conscient des dégâts causés par la crise économique et sociale, s'est engagé, avec les organisations de chômeurs, pour l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, qui entraîne le durcissement des conditions d'affiliation, la suppression du rechargement des droits et la réduction du montant des indemnités.

Voie professionnelle : suppression du diplôme intermédiaire

MOTION adoptée au Conseil d'Administration du lycée Emile Peytavin

Malgré son rejet par le Conseil Supérieur de l'Éducation en mars dernier, un décret publié le 22 octobre supprime le BEP, ainsi que l'obligation d'inscrire les élèves de 1re bac pro aux diplômes intermédiaires dès la session de juin 2021. Ceux-ci sont remplacés par une attestation qui n'intégrera pas le Registre National des Certifications Professionnelles.

Cette décision paraît totalement inappropriée et déconnectée des besoins en cette période de crise sanitaire d'autant plus que la première qualification pour nombre de métiers en première ligne est le CAP ou le BEP. De plus, la crise économique en cours va probablement toucher en priorité les plus jeunes et les moins qualifiés. À cela s'ajoute le décrochage scolaire qui est accentué en période de confinement, en particulier dans les milieux socioprofessionnels défavorisés. **Supprimer des diplômes de niveau 3, qui sécurisent les parcours de formation, est donc une décision aberrante.**

Un des arguments utilisés par le ministère pour se justifier est la reconquête du temps d'enseignement sur le temps de certification. Pourquoi alors a-t-il commencé par diminuer les horaires dévolus à l'ensemble des disciplines ?

Pourquoi a-t-il imposé des dispositifs pédagogiques à l'efficacité discutable comme la co-intervention et le chef d'œuvre, en préemptant les horaires disciplinaires ?

Les modalités d'examens pour les certifications intermédiaires CAP comme BEP se devaient d'être simplifiées, tant pour redonner de la place aux enseignements que pour faire baisser la pression certificative qui pèse sur la scolarité des élèves. **Il est inacceptable que le ministère décide de la suppression d'un de ses diplômes, encore reconnu dans nombre de conventions collectives, en particulier pour le remplacer par une attestation non qualifiante qui ne sécurisera en rien les parcours des élèves.**

Les élus au CA du Lycée Professionnel Emile Peytavin, réuni le 05/11/2020, manifestent leur colère devant la suppression du diplôme intermédiaire (BEP ou CAP) dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle.



+ DE PRÉCARITÉ
- DE PROTECTION
C'EST ÇA L'AVENIR ?

**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



**LA FSU FACE À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU 6 AOÛT 2019**

Ce que la FSU revendique toujours

*Plan de titularisation pour toutes et tous !
Création de corps et de cadres d'emplois
Augmentation des salaires*

Action du 17 novembre

Les organisations du « groupe des 9 » avaient décidé une action le jour du vote à l'assemblée du Plan de Financement de la Sécurité Sociale. En Lozère pas de manif mais une bonne couverture de presse, notamment 2 articles sur Midi libre..

Par ailleurs nous avons écrit aux parlementaires : pas de réponse à ce jour...

Enfin une carte pétition a été mise en ligne : <http://chng.it/5HDCZ4JrQh> (les actifs peuvent signer aussi !)

Communiqué de presse et courrier aux parlementaires sont sur le site de la FSU 48. Vous y trouverez aussi le communiqué des présidents des caisses de sécu d'Occitanie

Du bon usage des rapports...

Le rapport Vachey sur le financement de l'autonomie vous vous rappelez ? Non ? C'est normal, une actualité chasse l'autre, mais vous en entendrez sans doute reparler... La technique est connue : un rapport exploratoire (des solutions et des réactions entraînées), un « oubli » momentané quand les cris sont trop forts, suivi d'une mise en œuvre discrète.

Les députés ont voté le PLFSS, incluant des mesures concernant l'organisation de la cinquième branche. Le projet considère que cette branche autonomie sera en excédent en 2024. Un miracle (laïque bien entendu) ? Non, cela signifie que le gouvernement ne dépensera pas plus que ce qu'il a décidé de mettre en termes de financement, ou, plus concrètement, que les besoins nouveaux estimés à 6 milliards d'euros pour la future loi « Grand Age » ne sont pas pris en compte !

Et c'est ainsi que dans quelques temps on va voir revenir les propositions du rapport Vachey, propositions qui conduiraient à faire payer par les retraités eux-mêmes 70 % des 6 milliards nécessaires. Nouvelle augmentation de la CSG, réduction de l'abattement fiscal de 10 %, ce qui rendrait beaucoup de retraités imposables et leur fermerait l'accès à certaines aides. Les idées ne manquent pas pour faire payer une catégorie présentée comme « riches », il suffira de puiser dans la boîte à malices...

A ceci s'ajoute la possibilité envisagée de faire participer les assurances privées qui ne sont pas précisément solidaires, et d'ailleurs celles-ci s'y préparent comme en témoignent certains de leurs discours. Là où il faudrait renforcer un système de protection sociale solidaire on le fragilise. C'est ce qu'affirment aussi dans un communiqué les présidents des CPAM d'Occitanie qui dénoncent notamment la mise en place du forfait urgence. Ils considèrent qu'il est urgent de ne plus reposer le financement de la protection sociale principalement sur les ménages, mais bien sur toutes les richesses de notre pays.

Les retraités ont écrit aux parlementaires pour leur faire part de leurs demandes: 100 € de rattrapage de pouvoir d'achat, un accès à la santé pour tous avec la **prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la sécurité** .

Daniel Barlet

CDCA

Nous avons évoqué dans le précédent numéro de POUR le problème de la représentation de la FSU au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Problème résolu, nous siégerons donc dans le 1er Collège, personnes âgées. Nous n'avons pas pu obtenir un siège dans le 2ème Collège, handicap, ceci tenant à une composition du CDCA verrouillée par des textes sur mesure...



Contacts militants du SNUTER-FSU

Nous avons de plus en plus régulièrement des contacts avec des personnels de la Fonction publique territoriale qui nous questionnent et nous demandent de l'aide, parfois très technique, pour tenter de résoudre leurs problèmes. Avec les camarades du SNUTER-FSU Occitanie, nous avons convenu la procédure suivante pour orienter ces agents :

- ⇒ Pour les agents de la Fonction publique territoriale des communes, communautés de communes et du département, CONTACTS : section départementale du SNUTER-FSU de l'Aude où Pierre Paraire et Hélène Puertolas répondront à leurs questions et les aideront à trouver des solutions à leurs problèmes :

fsuter11@laposte.net
04 30 18 58 26 / 06 17 71 47 88

- ⇒ Pour les agents de la Fonction publique territoriale de la Région Occitanie (en particulier les ARL dans les lycées), CONTACTS : section régionale du SNUTER-FSU où Thierry Doumerc répondra à leurs questions :

snuter.occitanie@gmail.com
facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100016608199419>
06 84 22 97 29

ÉLECTION

du 1^{er} au 15 mars 2021, est l'occasion pour 2,2 millions d'agent-es et 1,4 million de retraité-es des fonctions publiques territoriale et hospitalière de se prononcer sur le renouvellement du Conseil d'administration de la

CNRACL



À VOUS DE JOUER

moi? c'est tout vu!
je vote F.S.U.



www.snuter-fsu.fr



LA FSU TERRITORIALE

Créée en 1945, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est le régime spécial de la Sécurité Sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

La CNRACL c'est :
un système de retraite par répartition de 2,2 millions d'actifs cotisants pour 1,4 millions de pensionnés ;

Voter pour la FSU, c'est voter pour des collègues hospitaliers et territoriaux

Qui rejettent toute forme de clientélisme et qui défendent TOUS et TOUTES les agent.es dans la plus grande transparence

Qui militent pour un syndicalisme actif qui sait s'engager et qui obtient des résultats

Qui s'impliquent dans un syndicat responsable et indépendant des employeurs

Voter FSU,
c'est dire non à la régression
Le financement des retraites passe par un meilleur partage du travail et des richesses
De meilleurs salaires, ce sont de meilleures pensions !

Ce n'est pas le choix fait par Barbara Pompili.

« Les Parcs nationaux sont à l'os », plaidait en 2019, à l'Assemblée nationale, B. Pompili, alors Députée. Le poste de Ministre de la Transition écologique l'éloignerait-il de ses convictions ? Cette fois, B. Pompili, va passer « l'os » au court-bouillon. Que restera-t-il alors de la consistance des Parcs nationaux au rythme effréné de la baisse des moyens humains ?

Ce choix politique de la Ministre, pour ces joyaux de la biodiversité mondiale, tranche avec les préoccupations majeures actuelles de tous sur la biodiversité... De tous bords, dans la droite ligne de la société civile, les élu.e.s –communes, départements, régions, Assemblée Nationale, Sénat- se mobilisent pour sauvegarder les emplois dans les établissements publics des 10 parcs nationaux français et doter le 11ème, le Parc national de forêts.

Au cœur de ces territoires d'exception, l'accompagnement vers des modes de vie durable est quotidien. Cela se construit grâce à un long travail de confiance entre femmes et hommes, professionnels de la protection de la nature et habitants et acteurs des territoires. Concrètement, depuis plus de 50 ans, les équipes des parcs nationaux travaillent à connaître la biodiversité, les différents patrimoines - paysager, culturel, historique -, à transmettre, à innover et à soutenir les projets intégrateurs de la préservation, à accueillir petits et grands pour faire découvrir et aimer la nature.

A l'opposé des grands parcs américains, en France, les parcs nationaux français sont devant un défi de taille : conserver un haut niveau de protection de la biodiversité, tout en restant des territoires de vie et d'accueil des populations. Ils n'ont jamais été des territoires sous cloche, où quelques rangers suffisent. Leur réussite repose sur un minimum de forces vives aux compétences variées ! Le domaine de l'environnement n'excepte pas à cet état de fait, que la crise sanitaire nous a rappelé, dans d'autres secteurs d'importance nationale. Pour autant, le Gouvernement semble encore l'ignorer et conduit les aires protégées vers des coquilles vides.

En 2019, face aux divers rapports attestant d'une crise majeure de la biodiversité, le Président annonçait sa volonté de porter à 30% la superficie d'aires protégées, dont un tiers en protection forte, comme les Parcs nationaux, d'ici 2030. Un nouvel effet de manche ! **L'érosion de la biodiversité va se poursuivre, inexorable, si l'Etat ne dépasse pas le niveau du discours.**

Augmenter les surfaces d'aires protégées ne peut se faire à moyens humains constants. Aujourd'hui, il constitue les équipes de travail des nouvelles aires en déshabillant les anciennes. C'est ainsi qu'il a créé le Parc national des Calanques en 2012. C'est ainsi qu'il crée le 11ème Parc national. Les plus vieux parcs nationaux paient cher ces créations : **moins 20% en 10 ans et l'érosion continue. Désormais ils ne pourront plus remplir toutes les missions qui leur incombent.**

Les parcs nationaux ont constitué jusqu'à aujourd'hui des remparts pour la biodiversité grâce à la préservation et à la restauration de milieux naturels de qualité. Déshabillés, pourront-ils en faire autant demain ?



Disparition des CHSCT... Don't act !

Lors du dernier CHSCTD en date du 27 novembre 2020, les membres représentants du personnel FSU n'ont pas manqué de pointer la décision du gouvernement d'acter par décret en pleine crise sanitaire, la disparition des CHSCT au profit d'instances « fourre-tout », les CSA (comités sociaux d'administration) permettant ainsi de **limiter toute question et débat sur l'hygiène et les conditions de travail des personnels.** Les CHSCT seront remplacés par une « formation spécialisée » au sein du CSA. Pour la FSU, même si cela n'est pas une surprise, puisqu'il s'agit de l'application de la loi sur la transformation de la fonction publique, cela démontre véritablement la volonté

d'anéantir le rôle des syndicats. **Tout ce qui est lié aux conditions de travail des personnels devient au sein de cette instance très relatif.** La crise sanitaire que nous traversons a montré indéniablement le rôle majeur des CHSCT à quelque échelon que ce soit.

Pour la FSU, il aurait été nécessaire bien au contraire de renforcer les CHSCT tant les élus défendent de nombreux dossiers révélant des situations d'agents menacés dans leurs conditions de travail et leur qualité de vie. Nous sommes bien loin d'un soi-disant renforcement du dialogue social.

Comment créer un impôt qui échappe aux plus fortunés ... sans que les « ponctionnés » s'en aperçoivent ?

J'ai fait un petit sondage auprès de mes amis ou collègues et très peu d'entre eux avaient conscience de payer cet impôt.

Il y a quelques années l'ex-président de la MGEN, aujourd'hui aux responsabilités du groupe VYV (dont le MGEN fait partie) déclarait sous forme de slogan : « **Les mutuelles plus taxées que le hamburger** ». Il voulait par là alerter les adhérents sur le fait que l'Etat avait trouvé un bon moyen de prélever l'impôt : l'imposition des mutuelles « complémentaire santé » ce qui revient à dire un impôt sur les cotisations de chaque adhérent ?

Aujourd'hui le slogan est dépassé Il pourrait s'afficher ainsi : « **Les mutuelles trois fois plus taxées que le hamburger** ». La chose pourrait être dite sous une forme moins publicitaire, mais sans doute plus parlante : **les deux premiers mois de cotisation des adhérents à leur mutuelle sont de fait reversés à l'Etat !** 16.7% tel sera en 2021 le taux d'imposition sur nos cotisations. Nous n'y verrons rien puisque ce sont les mutuelles qui payeront en prélevant sur leurs budgets dont les recettes principales sont nos cotisations. Cela représentera un taux supplémentaire de 2.9 % (la taxe passera de 13.8 à 16.7 %) pour 2021 et 2022.

Sans exclure le débat sur l'existence même de cette taxe qui ne date pas d'aujourd'hui (c'est sous l'ère Sarkozy que l'augmentation du taux a été très forte), analysons les raisons de l'augmentation.

Sachons que cette nouvelle taxation touche toutes les OCAM (Organismes Complémentaires Assurance Maladie), ce qui inclut mutuelles, institutions de prévoyance et assureurs proposant des « complémentaire santé ». Au passage, notons que tout le monde est mis dans le même sac.

Sachons que cette nouvelle taxation serait exceptionnelle et justifiée par la crise sanitaire, son affectation étant directement destinée au financement de la Sécurité Sociale. On a malheureusement l'expérience de ces prélèvements exceptionnels et qui ont bénéficié d'une longue vie...

Sachons que cette nouvelle taxation serait justifiée par le fait que les OCAM auraient fait des économies pendant la période du premier confinement et que cette taxe serait un juste remboursement.

Sans nier certaines économies, il faut remettre en cause cette taxation qui ne veut pas tenir compte de la réalité des situations et d'une réelle mesure dans le temps de l'impact économique et financier de la crise de la covid-19 sur les mutuelles.

Dans cette affaire, mettre dans le même sac, mutuelles et assurance, c'est taxer la solidarité et nier par exemple que dans cette crise les établissements de santé MGEN par exemple ont été mis à forte contribution.

Il est inacceptable, par ailleurs, que nos mutuelles se voient transformées en organisme collecteur d'impôts.

Enfin si un effort national est nécessaire dans cette période particulière et que le prélèvement d'un impôt s'impose il faut le dire et le rendre juste. L'assiette de cette taxe ne l'est absolument pas.

Où les revenus du capital en particulier sont-ils « participants » à l'effort ?

Comment les grandes entreprises qui font d'immenses profits pendant cette crise, GAFAM en tête, sont-elles contributrices ?

Il est urgent de remettre en cause cette taxe, dans son existence initiale et dans son augmentation « taxe Covid ». Les conditions actuelles de cette augmentation doivent être une opportunité pour agir de façon unitaire. Il faut évidemment que chacun ait conscience du problème et que les organisations syndicales prennent leur part d'action dans cette affaire où les propositions du groupe VYV ou les expressions de la Mutualité Française sont restés « lettres mortes ».

Joël ILLES élu au comité de section de la MGEN-48

